



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

N° 1A 2060628513 7

Amiens, le **- 9 AOUT 2023**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la communauté de communes Avre Luce Noye, prescrit le 24 octobre 2019, je vous invite à bien vouloir prendre connaissance à la fois de la note d'enjeux des services de l'État et du portait de territoire, en complément du porter à connaissance transmis le 31 janvier 2022.

J'attire votre attention sur la nécessité de concilier le développement urbain et la gestion économe de l'espace agricole et naturel. Les besoins de développement doivent en effet être dimensionnés de façon rationnelle, l'implantation des projets devra être effectuée de façon préférentielle au sein de la trame urbaine existante et le retour sur le marché des logements vacants favorisé.

Afin d'échanger sur les enjeux identifiés sur votre territoire, je vous engage à organiser une rencontre avec la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme. Pour favoriser une association efficace de mes services, il conviendrait de prévoir également trois autres réunions :

- au moment de la définition des dispositions réglementaires du document d'urbanisme (règlement graphique, écrit et orientations d'aménagement et de programmation),
- avant l'arrêt du projet (réunion en présence du sous-préfet),
- après l'enquête publique et avant l'approbation du document d'urbanisme (réunion à laquelle je dois être présent ou être représenté).

M. Alain DOVERGNE  
Président de la communauté de communes Avre Luce Noye  
zone d'activité – route de Boves  
80250 AILLY-SUR-NOYE

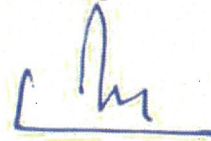
Copie M. le Sous-préfet de Montdidier

Service Aménagement et Prospective  
35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Tél : 03 64 57 24 72  
Mél : regine.demol@somme.gouv.fr

Je souhaite que ces réunions soient précédées de l'envoi par vos soins, dans la quinzaine qui précède, des documents préparatoires afin que la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme puisse étudier les pièces transmises et effectuer les consultations de l'ensemble des services de l'État concernés.

ESOS TUDA E - Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de toute ma considération.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général



Emmanuel MOULARD